

*Questions orales*

[Traduction]

## L'UTILISATION POSSIBLE PAR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Non seulement ce document a-t-il servi au gouvernement libéral en 1979, mais il est encore dans les dossiers actifs du bureau du secrétaire d'État. Le solliciteur général peut-il assurer catégoriquement à la Chambre des communes que les services de sécurité de la GRC n'ont jamais utilisé ce document au cours de leurs enquêtes sur les groupes qui y sont mentionnés? Peut-il l'assurer catégoriquement à la Chambre?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, j'ai demandé au service de sécurité de me dire s'il s'est servi du manuel qui lui avait été remis. Je ne suis pas encore en mesure de répondre à la question, mais j'espère l'être d'ici peu. Toutefois, je rappelle aux députés que ce n'est pas une liste de particuliers, si je comprends bien, car j'ai examiné le document brièvement ce matin. Il s'agit d'une liste de groupes ethniques tout à fait différente de celle à laquelle avait trait la question posée plus tôt à mon collègue, le ministre chargé du Multiculturalisme.

**Mlle MacDonald:** Voulez-vous dire qu'il y a deux listes?

## ON DEMANDE LA PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE EFFECTUÉE PAR LE MINISTRE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** J'espère bien que nous ne parlons que d'une seule liste. Si le solliciteur général connaît l'existence d'autres listes, je compte qu'il en informera la Chambre des communes. On me demande combien de listes ont été transmises à notre gouvernement. Une seule l'a été. Nous allons la publier aujourd'hui si le gouvernement n'a pas le courage de rendre ce document public.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Le solliciteur général a aussi dit qu'il menait une enquête pour savoir combien de fois ces renseignements avaient été utilisés par les services de sécurité. Je lui demande de s'engager maintenant, lorsqu'il détiendra cette information, et quelle qu'en soit la nature, à la communiquer à la Chambre des communes du Canada.

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, je ne suis certainement pas disposé à donner cette assurance avant de connaître les réponses du Service de sécurité...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Kaplan:** ... et de les avoir examinées, mais je suis bien prêt à déclarer tout de suite que le service de sécurité n'a pas ouvert de dossier ni dressé de liste concernant des personnes qu'il n'a pas légitimement pour mandat de surveiller. L'examen préliminaire que j'ai fait de cette liste de groupes ethniques m'a permis de constater qu'elle n'a absolument aucun rapport avec le mandat du service de sécurité.

## L'UTILISATION PAR LES FONCTIONNAIRES DE L'IMMIGRATION

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Celui-ci peut-il garantir à la Chambre de façon catégorique qu'aucun des renseignements contenus sur cette liste, où figure notamment le nom de M. Papandréou, n'a jamais été utilisé par le ministre ni par son ministère dans l'exercice de leurs fonctions?

• (1440)

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, je rappelle au très honorable chef de l'opposition qu'en matière d'immigration, les décisions sont prises à l'étranger et non par un organisme national. Certes, depuis que je suis ministre, je n'ai jamais su que pareille liste existait ni que le ministère l'utilisait. Je suis bien prêt à m'en enquérir auprès du ministère. Comme d'autres ministres du gouvernement l'ont fait remarquer, l'opposition est probablement la mieux informée à ce sujet, puisque c'est le gouvernement qu'elle formait en 1960 qui a dressé cette liste à l'origine.

**Des voix:** Bravo!

## L'UTILISATION DU MANUEL DANS LES CONTRÔLES DE SÉCURITÉ

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, on sait depuis bien longtemps que lorsque le parti libéral crie si fort c'est pour empêcher le public canadien d'entendre les révélations auxquelles il a droit.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** J'ai deux questions à poser au ministre de l'Immigration. Le ministre a dit qu'il ferait enquête dans son ministère. Voudrait-il s'engager devant la Chambre à publier toutes les conclusions de cette enquête, quelles qu'elles soient? En second lieu, est-il en mesure de nous dire si cette liste a servi au ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour effectuer un contrôle de sécurité?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, si crier à tue-tête est un bon moyen de dissimuler certaines choses, le chef de l'opposition en a sûrement beaucoup à cacher. Personne ne crie à tue-tête de notre côté. Nous répondons simplement aux questions. Et je réponds au chef de l'opposition que je vais me renseigner, ce qui ne signifie pas mener une enquête. Et je lui rappelle que les décisions en matière d'immigration sont fondées sur les antécédents et sur les contrôles de sécurité effectués par les services de la GRC.

Je peux assurer au chef de l'opposition que je n'ai jamais vu de liste, que je n'en ai jamais utilisé; je demanderai aussi à mes collaborateurs s'ils se sont jamais servis d'une telle liste et naturellement, je rendrai publiques ces données. Je voudrais qu'il sache qu'une telle liste nous serait bien peu utile parce que nous fondons les décisions sur les antécédents des personnes en cause et sur les résultats que nous communique le service de sécurité.